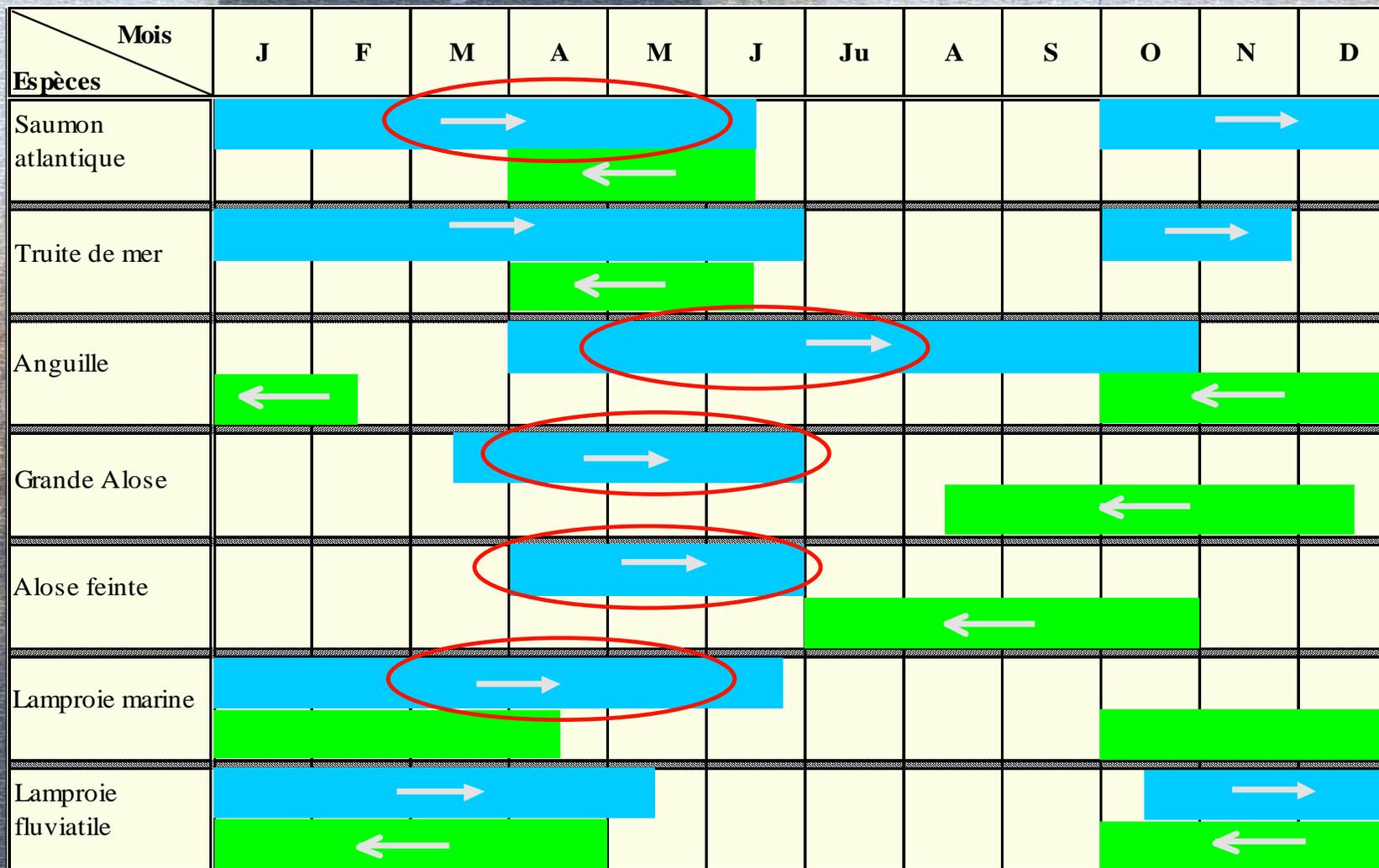




La problématique entretien des passes à poissons

**FORUM TECHNIQUE
INTERREGIONAL des
Techniciens Médiateurs de
Rivière
16 novembre 2007**

Calendrier de migration des espèces amphyhalines



Dévalaison



Pics de montaison sur les bassins basse Vienne et basse Creuse-Gartempe



Montaison

Des axes migratoires avec des enjeux très forts

Lamproies marines : année record pour le bassin de la Vienne : 89 234 individus comptabilisés (au 4 juin 2007)

Un record au niveau national puisque les effectifs les plus importants avaient été enregistrés en 2003 sur le bassin Garonne-Dordogne avec 48 600 individus

Descartes : Saumon atlantique : 60
Creuse Alose : 8 772
Lamproie marine : 47 618
Anguille : 23
(Anguille Argentée Dévalante : 8)
Truite de mer : 0

Chatelleraut : Saumon atlantique : 4
Vienne Alose : 9 093
Lamproie marine : 41 616
Anguille : 3 777
Truite de mer : 0

Decize : Grand salmonidés : 4
Loire Alose : 11 990
Lamproie marine : 2

Vichy : Saumon atlantique : 572
Allier Alose : 241
Lamproie marine : 1
Anguille : 78
Truite de mer : 2

Effectifs de
poissons grands
migrateurs
comptabilisés sur
les principales
stations de contrôle
du bassin de la
Loire en 2007

(Décomptes arrêtés à mi-juin pour Chatelleraut, Décize et Vichy, au 24 oct pour Descartes, synthèses données LOGRAMI)



Des axes migratoires avec des enjeux très forts

Sur l'axe Creuse-Gartempe : une centaine d'ouvrages (principalement anciens moulins)

52 sont partiellement effacés « naturellement » et ne présentent pas d'obstacle significatif.

25 sont équipés et présentent des efficacités de franchissement variables (selon le type d'ouvrage et le mode de gestion)

22 vont être prochainement équipés

(Sources : Base de données ouvrages ONEMA)

A Descartes, 60 Saumons sont passés en 2007.

A Chateauponsac* seulement 6 saumons ont été comptabilisés (bilan stations de contrôle LOGRAMI-ONEMA au 24 oct 2007), malgré une année très favorable sur le plan hydraulique.

Parmi plusieurs hypothèses, le défaut d'entretien des passes à poissons peut constituer une impossibilité de franchissement, ou de retard important à la migration.

* Entre les deux stations de contrôle : 28 ouvrages, 14 barrages équipés de passes à poissons.

Descartes : Problèmes de conception



photo ONEMA - Descartes

Une nécessité d'un entretien très régulier avec des moyens légers, ou plus occasionnellement avec des techniques plus lourdes (entreprise spécialisée, pelleteuse, plongeurs etc...)

Chatellerault 29 août 2007

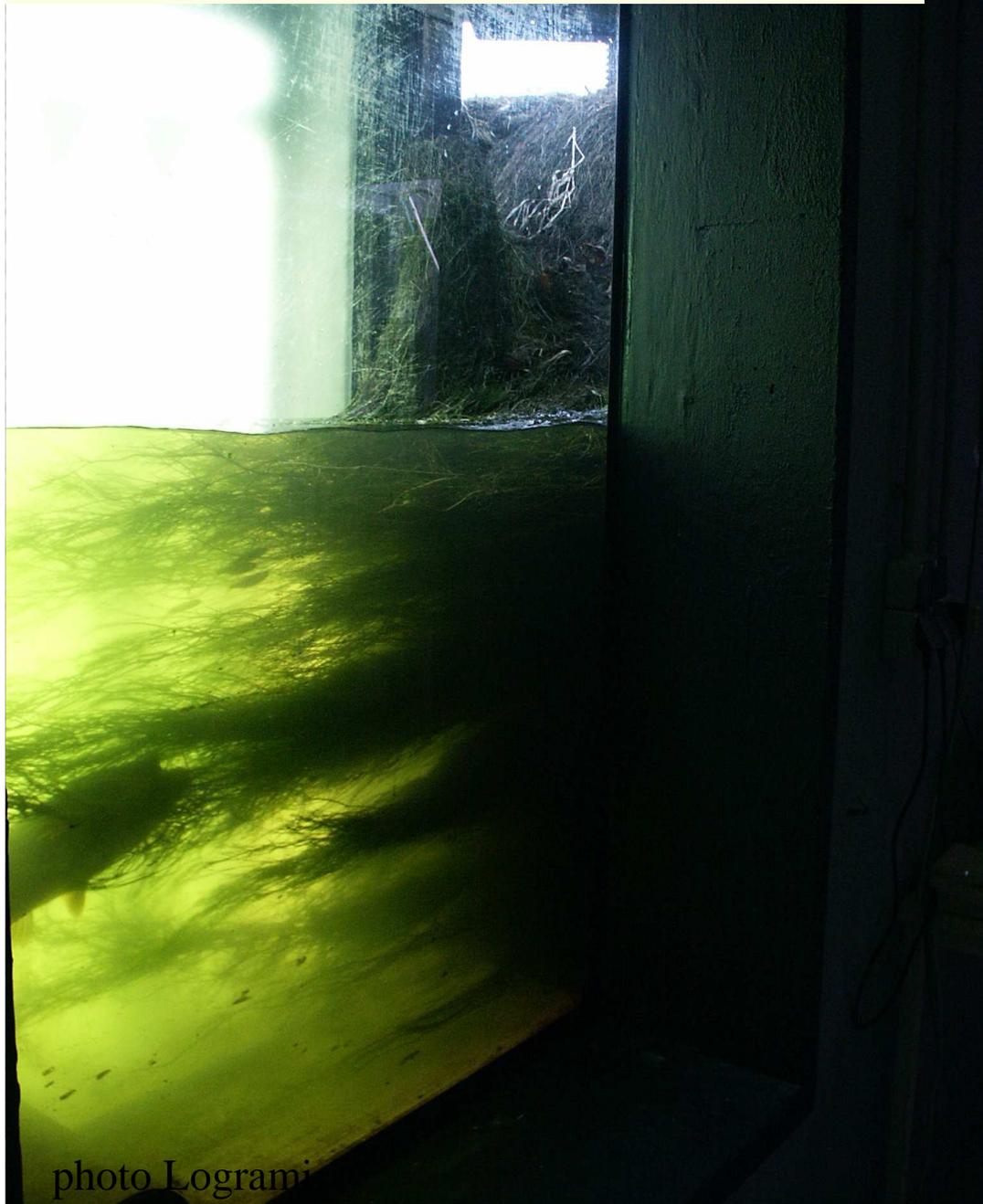


photo Logrami





photo Logrami

La Brasserie



photo Logrami



photo Logrami

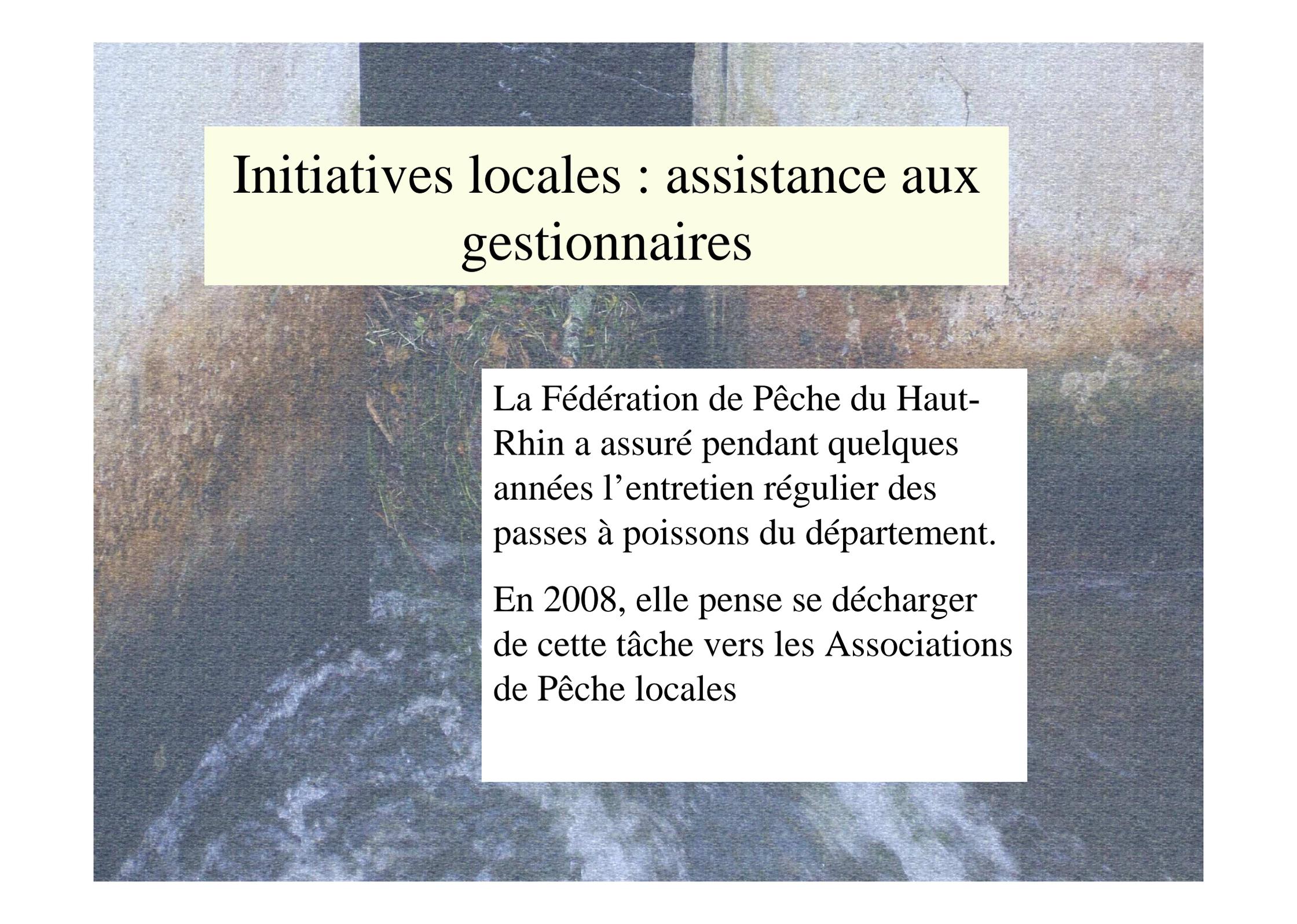
La Roche à gué



photo Logrami

Des programmes prennent en charge de façon globale les enjeux « grands migrateurs » à l'échelle de bassins bien identifiés.

Le recensement des problèmes de fonctionnement des passes à poissons, la mise en place de moyens visant à y remédier, sont traités généralement de façon très ponctuelle.

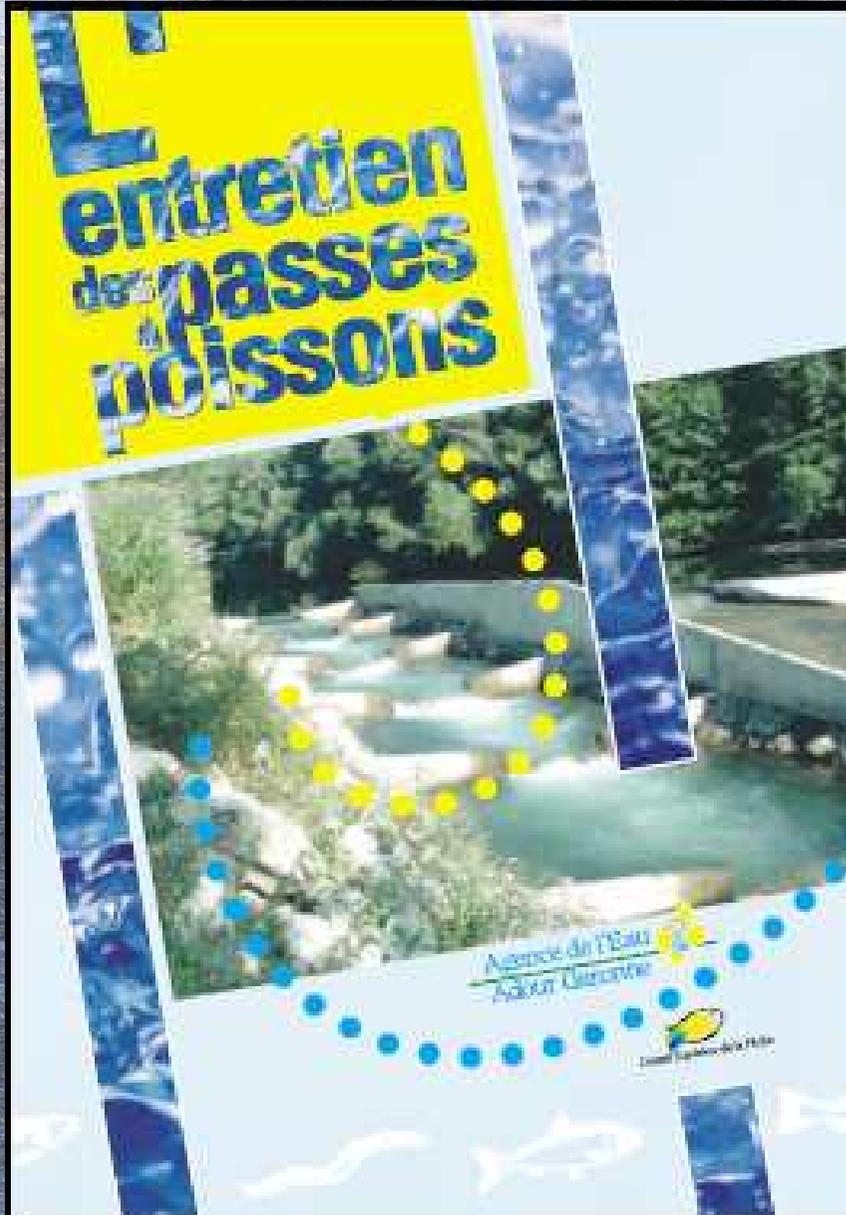
The background of the slide is a photograph of a river. In the foreground, there is a concrete structure, likely a dam or weir, with water cascading over it, creating white foam. The water continues to flow in the background, surrounded by some vegetation and a concrete wall. The overall scene is a natural waterway in an urban or semi-urban setting.

Initiatives locales : assistance aux gestionnaires

La Fédération de Pêche du Haut-Rhin a assuré pendant quelques années l'entretien régulier des passes à poissons du département.

En 2008, elle pense se décharger de cette tâche vers les Associations de Pêche locales

Outils de communication



L'assistance technique et administrative s'arrête souvent à la fin du chantier.

Des moyens d'information à destination des gestionnaires sont nécessaires

Etude Globale

La CATER Basse Normandie a réalisée une étude diagnostic à l'échelle de trois départements

(site CATER <http://cater.free.fr/> et colloque de St Malo <http://www.milieuxaquatiques.com/telechargement.htm>)

Pour les 3 départements bas-normands, **166 passes à poissons** ont été identifiées. **150 d'entre elles**, soit près de 90%, **ont fait l'objet d'un diagnostic**, qui a distingué leur état général (intégrité physique) de leur état de fonctionnalité (lié à la gestion et l'entretien).

Sur près de la moitié des passes à poissons, le franchissement n'est pas garanti principalement à cause de problèmes d'entretien ou de gestion hydraulique. (23% pour des problèmes d'infrastructures)

Plus les passes sont éloignées et/ou difficiles d'accès, plus elles sont dégradées (état général et fonctionnalité)

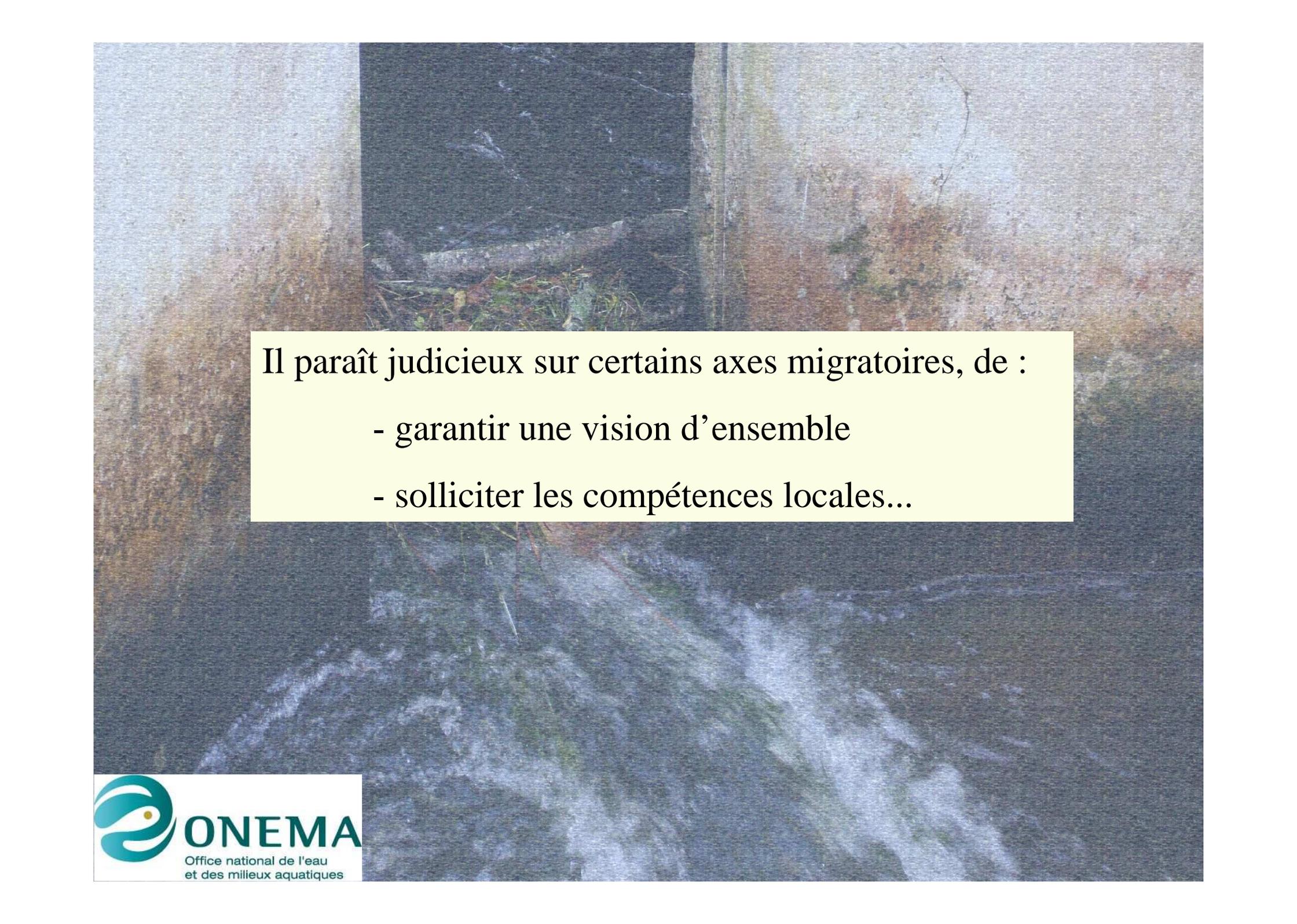
Plus le cours d'eau est important, mieux la gestion semble assurée (meilleur suivi sur les micro-centrales que sur les petits ouvrages).

Plus la passe est simple (et souvent ancienne) et moins l'état général est satisfaisant (usure).

Plus la conception est élaborée (passes récentes) et plus les problèmes de gestion sont aigus (notamment l'entretien)

Face à ce déficit de fonctionnalité, les solutions proposées sont de deux ordres :

- **renforcer la mise œuvre de la réglementation** (Information des propriétaires, visites de contrôle des services de police de l'eau, etc.)
- **dégager des moyens d'animation et renforcer la coordination** des acteurs concernés (techniciens de rivière, agents du Conseil Supérieur de la Pêche, etc.) pour inciter les propriétaires à une gestion durable, permettre le cas échéant l'intervention de maîtres d'ouvrage publics et assurer un suivi régulier de l'état des dispositifs de franchissements.



Il paraît judicieux sur certains axes migratoires, de :

- garantir une vision d'ensemble
- solliciter les compétences locales...



Article L. 432-5 Tout ouvrage à construire dans le lit d'un cours d'eau doit comporter des dispositifs, maintenant dans ce lit *un débit minimal, garantissant en permanence la vie, la circulation et la reproduction* des espèces, qui peuplent les eaux au moment de l'installation de l'ouvrage, ainsi que, le cas échéant, des dispositifs empêchant la pénétration du poisson dans les canaux d'amenée et de fuite.

L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien des dispositifs, garantissant dans le lit du cours d'eau, le débit minimal défini aux deux alinéas précédents.

Les dispositions prévues aux alinéas précédents sont étendues aux ouvrages existant au 30 juin 1984 par réduction progressive de l'écart par rapport à la situation actuelle. Ces dispositions s'appliquent intégralement au renouvellement des concessions ou autorisations de ces ouvrages.

ARTICLE L. 432-6 Dans les cours d'eau ou parties de cours d'eau et canaux dont la liste est fixée par décret, après avis des conseils généraux rendus dans un délai de six mois, *tout ouvrage doit comporter des dispositifs assurant la circulation des poissons migrateurs.*

L'exploitant de l'ouvrage est tenu d'assurer le fonctionnement et l'entretien de ces dispositifs.

Les obligations prévues par l'article L. 432-6 sont au nombre de trois :

- l'installation de dispositifs de franchissement;**
- ainsi que leur fonctionnement et leur entretien;**
- assurant la circulation des poissons migrateurs : obligation de résultat.**

Les dispositifs de franchissement doivent permettre la migration dans les deux sens : avalaison et montaison.

L 432-8 : Le fait de ne pas respecter les dispositions des articles L. 432-5 et L. 432-6 est puni de 12195.92 euros d'amende. défaut d'exécution, entraîne le paiement d'une astreinte définie à l'article L. 437-20.

Entretien (Circulaire PN-SPH n° 85-3250 du 27 novembre 1985)

L'entretien et le fonctionnement que l'exploitant est tenu d'assurer, consistent notamment:

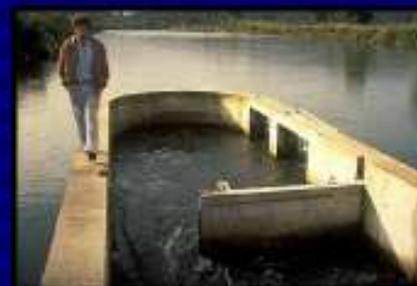
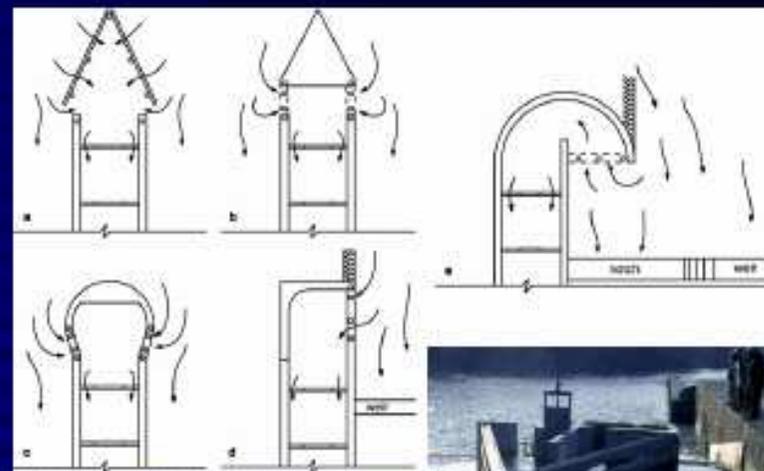
- au maintien *en permanence* de l'accès des poissons migrateurs au dispositif de franchissement nécessitant l'évacuation des corps flottants, des atterrissements et plus généralement de toute substance ou de tout objet susceptible d'entraver la circulation des poissons migrateurs à travers le dispositif,
- au maintien d'un débit suffisant* compatible avec la circulation des poissons migrateurs
- au maintien d'un débit d'attrait* à l'extrémité du dispositif de franchissement si une telle mesure s'avère nécessaire.

Protection et entretien des passes

■ Moyens

- **implantation** (accès, zone d'arrivée des corps dérivants)
- grilles en amont d'un **bassin tampon**
- masques flottants
- déflecteurs métalliques ou béton
- drome
- tête de la passe demi-circulaire et sortie latérale

■ Conditions hydrodynamiques en sortie (vitesses fortes, zone recirculation, évacuation des flottants)



Conditions hydrauliques à la sortie de la PAP

■ Sortie

- éviter proximité ouvrage évacuateur (fortes vitesses)
- éviter zones d'eau mortes (**piégeage poissons** et **corps dérivants**)
- prendre en compte **entretien** et maintenance (**accès**)

